



## Note contextuelle

Dans le cadre du PLFSS 2014, nous avons proposé aux ministères de la Santé et des Finances des propositions raisonnables qui visaient à répondre aux attentes d'économies, d'optimisations du transport assis. Comme l'énonce la Cour des comptes et comme nous l'annonçons, nos projets, en majorité exprimés dans le plan stratégique 2012 – 2015, permettent de stabiliser l'activité VSL dans nos entreprises.

Entre temps, un élément fiscal est venu impacter nos projets : « La TVA à 10 % au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 entraînera une perte sèche de 4,5% sur notre chiffre d'affaires VSL. En effet la fin du CAQS VSL à terme (qui venait compenser la hausse de la TVA de 5,5% à 7%) et le passage de la TVA de 7% à 10% au début de l'année prochaine, ces deux éléments pénaliseront encore un peu plus notre activité VSL ».

Nos dernières négociations ont ressemblé à un dialogue de sourds. Les autorités compétentes pour l'élaboration du PLFSS 2014 ne veulent pas entendre les difficultés financières des entreprises pour ce qui est du fonctionnement de leurs VSL. Ils considèrent que le CICE est là pour compenser l'augmentation de la TVA.

Cette position est inacceptable. Nous devons faire front pour résister à de telles positions de la part de l'Etat et de ses administrations. Il est impensable que nous acceptions un accroissement de 4.5% de la TVA, sans compensation.

La rentabilité économique du VSL reste, actuellement, proche du zéro pour nos entreprises. Avec la disparition du CAQCS VSL et l'augmentation de la TVA c'est un solde négatif qui nous attend en fin d'exercice. Cette mise en déficit volontaire, de la part de l'Etat est contraire à toute logique économique de nos entreprises. C'est la fermeture annoncée de l'activité VSL, à brève échéance. C'est la mise au chômage d'environ 14 000 salariés. C'est aussi faire le lit des transports assis les plus onéreux. Cette situation va à l'encontre des textes réglementaires qui demandent que les prescripteurs orientent les patients vers les transports les moins onéreux. Le Gouvernement montre son manque de courage et son incapacité à prendre les décisions qui s'imposent et qui rejoignent nos propositions.

Outre les aberrations soulevées ci-dessus et le maintien des distorsions de concurrence, le ministère de la Santé privilégie la thèse d'un CICE agissant en compensation de l'augmentation de la TVA, pour le VSL. Pour les taxis la situation est tout autre, non seulement ils ne seront pas pénalisés par ce nouveau taux de TVA et en plus ils profiteront du Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE). Cette charge à l'encontre du VSL constitue une scandaleuse injustice qu'il importe de dénoncer avec force auprès de nos élus, dans un premier temps. Le gouvernement n'en n'est pas à une contradiction près. Le ministre des Finances annonce haut et clair que le CICE n'est pas fait pour compenser l'augmentation de la TVA, alors qui trompe qui ? Y a-t-il une politique de l'état multiforme qui n'a de cesse de prendre les entreprises pour des girouettes.